

S.A.S au capital de 316 000 €
R.C.S. Orléans 087180089
N° TVA Intracommunautaire :
FR 52 087 180 089

Siège :
Olivet (45160)
338, rue Odette Toupense
ZAC du Larry
Tél. : 02 38 66 36 81

AABRAYSIE DEVELOPPEMENT

Association

174, rue Jean Zay

45800 SAINT JEAN DE BRAYE

EXERCICE 2020

Clos le 31 décembre 2020

RAPPORTS PRESENTES

PAR

La S.A.S Michel CREUZOT Audit

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2020

Clos le 31/12/2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AABRAYSIE DEVELOPPEMENT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Conséquences de l'événement Covid-19 » de l'annexe des comptes annuels concernant les mesures prises par l'association dans le contexte de crise sanitaire COVID-19.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.





Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

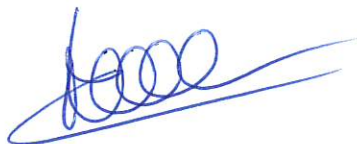


- 
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 4 mai 2021

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A.S Michel CREUZOT Audit



Nathalie BONNET
Commissaire aux Comptes
Directeur général

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assim	579,00	373,22	205,78	398,69
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et	137 390,69	87 543,13	49 847,56	49 214,06
Autres immobilisations corporelles	206 592,41	137 202,35	69 390,06	50 922,15
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	2 002,50		2 002,50	211,50
Total I	346 564,60	225 118,70	121 445,90	100 746,40
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur co	5 248,13	4 686,80	561,33	1 584,92
Créances				
Usagers et comptes rattachés	251 400,76	3 766,54	247 634,22	154 941,20
Autres créances	188 427,47		188 427,47	128 626,29
Divers				
Valeurs mobilières de placement	20 000,00		20 000,00	20 000,00
Disponibilités	697 683,17		697 683,17	627 859,87
Charges constatées d'avance	512,31		512,31	25 019,94
Total II	1 163 271,84	8 453,34	1 154 818,50	958 032,22
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 509 836,44	233 572,04	1 276 264,40	1 058 778,62

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	17 208,58	17 208,58
Première situation nette établie	17 208,58	17 208,58
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	200 000,00	200 000,00
Réserves pour projet de l'entité	200 000,00	200 000,00
Report à nouveau	477 050,92	319 297,74
Excédent ou déficit de l'exercice	102 800,46	157 753,18
Situation nette (sous-total)	797 059,96	694 259,50
Subventions d'investissement	39 375,97	47 493,85
Total I	836 435,93	741 753,35
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	14 449,00	14 279,84
Total III	14 449,00	14 279,84
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 614,62	79 890,40
Dettes fiscales et sociales	271 163,92	207 004,79
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	658,80	
Autres dettes	11 139,39	47,50
Produits constatés d'avance	1 802,74	15 802,74
Total IV	425 379,47	302 745,43
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 276 264,40	1 058 778,62

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 300,00		2 300,00	
Ventes de biens et de services	1 795 139,40	1 438 665,92	356 473,48	24,78
Ventes de biens		32 137,92	-32 137,92	-100,00
Ventes de prestations services	1 795 139,40	1 406 528,00	388 611,40	27,63
Produits de tiers financeurs	783 987,19	152 118,06	631 869,13	415,38
Concours publics et subventions d'e	783 987,19	152 118,06	631 869,13	415,38
Repr. / amort., dépréc., prov. et trans	59 184,92	459 654,54	-400 469,62	-87,12
Autres produits	1 653,75	6 694,79	-5 041,04	-75,30
Total I	2 642 265,26	2 057 133,31	585 131,95	28,44
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	2 962,94	16 752,59	-13 789,65	-82,31
Autres achats et charges externes	433 882,41	424 167,44	9 714,97	2,29
Impôts, taxes et versements assimilés	184 588,94	50 293,59	134 295,35	267,02
Salaires et traitements	1 597 077,66	1 129 711,82	467 365,84	41,37
Charges sociales	286 003,18	248 993,00	37 010,18	14,86
Dotations aux amortissements et aux	49 045,17	29 561,41	19 483,76	65,91
Dotations aux provisions	169,16		169,16	
Autres charges	631,00	6 503,94	-5 872,94	-90,30
Total II	2 554 360,46	1 905 983,79	648 376,67	34,02
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	87 904,80	151 149,52	-63 244,72	-41,84
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés	1 552,18	1 363,78	188,40	13,81
Total III	1 552,18	1 363,78	188,40	13,81
CHARGES FINANCIERES				
Total IV				
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 552,18	1 363,78	188,40	13,81
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	89 456,98	152 513,30	-63 056,32	-41,34
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	845,78		845,78	
Sur opérations en capital	12 000,00		12 000,00	
Reprises provisions, dép., et transfer	18 164,40	13 932,49	4 231,91	30,37
Total V	31 010,18	13 932,49	17 077,69	122,57
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	7 605,40	4 903,16	2 702,24	55,11
Sur opérations en capital	10 061,30		10 061,30	
Dot. amortissements, aux dépréciati		3 789,45	-3 789,45	-100,00
Total VI	17 666,70	8 692,61	8 974,09	103,24
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	13 343,48	5 239,88	8 103,60	154,65
Total des produits (I + III + V)	2 674 827,62	2 072 429,58	602 398,04	29,07
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI)	2 572 027,16	1 914 676,40	657 350,76	34,33
EXCEDENT OU DEFICIT	102 800,46	157 753,18	-54 952,72	-34,83
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA				
Dons en nature	28 926,00		28 926,00	

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
TOTAL	28 926,00		28 926,00	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO				
Personnel bénévole	28 926,00		28 926,00	
TOTAL	28 926,00		28 926,00	

COMPTES ANNUELS

2020

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AABRAYSIE DEVELOPPEMENT

Activité de l'association :

AABRAYSIE DEVELOPPEMENT est une « régie de territoire », qui a été créée en 1997 sous l'impulsion de la Mairie de Saint-Jean de Braye, et qui a pour objectifs d'améliorer la vie quotidienne des habitants dans leur milieu résidentiel, de mener et de développer toute action d'insertion par l'activité économique.

Les services de l'association s'adressent aux collectivités locales, aux bailleurs sociaux, particuliers, associations ou entreprises qui souhaitent :

- renforcer leur démarche vers l'économie sociale et solidaire
- mener à bien des travaux effectués par des habitants en difficultés
- favoriser l'insertion professionnelle.

Les salariés acquièrent une expérience professionnelle :

- sous la conduite d'encadrants diplômés et expérimentés
- par des mises en situation de travail réelles
- par un accompagnement social et professionnel individuel

La principale ressource de l'association provient de son chiffre d'affaires.

L'association bénéficie également de subventions. Les principaux financeurs sont le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, le conseil départemental du Loiret, le fonds social européen (FSE), le conseil régional Centre Val et Loire (CAP ASSO) et Orléans Métropole.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 276 264 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 102 800 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/04/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels et des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Pour établir les informations à fournir dans l'annexe relatives aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'Autorité des Normes Comptables recommande deux approches alternatives : l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. La première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter l'ensemble des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels.

L'association constate que la crise sanitaire de la COVID-19 n'a pas d'impact significatif en raison de son activité. A la date d'arrêt des comptes, l'association estime que la poursuite de son activité n'est pas remise en cause.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'association n'a pas fermé lors des confinements de l'année 2020. Elle a bénéficié des mesures de chômage partiel entre le 17 mars et le 31 mai 2020.

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Contributions volontaires en nature :

Les contributions volontaires en nature correspondent au travail bénévole du Président et des administrateurs.

Elles ont été valorisées de la manière suivante : un équivalent temps plein correspondant à un total de 1607 heures pour l'exercice 2020.

La rémunération choisie pour l'évaluation se fixe sur celle du responsable administratif et financier, soit 18 euros brut par heure.

Et ont été comptabilisées dans les comptes 86 et 87 conformément au règlement comptable 2018-06.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelle	579			579
Immobilisations incorporelles	579			579
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	114 034	23 356		137 391
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 462			4 462
- Matériel de transport	152 062	43 387	12 007	183 442
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 361	6 328		18 689
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	282 919	73 071	12 007	343 983
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	212	1 791		2 003
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	212	1 791		2 003
ACTIF IMMOBILISE	283 710	74 862	12 007	346 565

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		73 071	1 791	74 862
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		73 071	1 791	74 862
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		12 007		12 007
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		12 007		12 007

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelle	180	193		373
Immobilisations incorporelles	180	193		373
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	64 820	22 723		87 543
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 549	305		3 853
- Matériel de transport	102 053	20 189	1 946	120 297
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 361	749		13 052
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	182 783	43 966	1 946	224 745
ACTIF IMMOBILISE	182 963	44 159	1 946	225 119

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	193	43 966	44 159
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	193	43 966	44 159
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		1 946	1 946
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		1 946	1 946

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 440 341 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	251 401	251 401	
Autres	188 427	188 427	
Charges constatées d'avance	512	512	
Total	440 341	440 341	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FAE	16 158
IJSS - SECURITE SOCIALE	2 893
ETAT - AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	21 262
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	41 182
PRODUITS A RECEVOIR COTISATIONS	120
INTERETS COURUS A RECEVOIR	507
Total	82 123

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit d	17 209				17 209
Fonds propres avec droit d					
Ecart de réévaluation					
Réserves	200 000				200 000
Report à Nouveau	319 298	157 753			477 051
Excédent ou déficit de l'ex	157 753	-157 753	102 800		102 800
Situation nette	694 260		102 800		797 060
Fonds propres comptib					
Subventions d'investissem	47 494		9 600	17 718	39 376
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Co					
TOTAL	741 753		112 400	17 718	836 436

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisation					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et c	14 280	169			14 449
Total	14 280	169			14 449
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		169			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 425 379 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 615	140 615		
Dettes fiscales et sociales	271 164	271 164		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	659	659		
Autres dettes (**)	11 139	11 139		
Produits constatés d'avance	1 803	1 803		
Total	425 379	425 379		

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	35 413
FRS IMMOBIL. - FACT. NON PARVENUES	659
PROVISION CONGES PAYES	96 441
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	20 000
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	26 801
CLIENTS - RRR A ACCORDER	5 049
Total	184 363

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	512		
Total	512		

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	1 803		
Total	1 803		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 865 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		544 894				544 894
Subventions d'exploit		88 238	150 855			239 094
Subventions d'équilibr						
Subventions d'investi			17 718			17 718
						801 705

Autres informations

La mise en place du règlement 2018-06 par rapport à l'ancien règlement 99-01 implique un changement de présentation des comptes annuels. Nous joignons ci-après la présentation des comptes de l'exercice 2019 sous leur ancienne forme.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 127 840 euros.

- * FOULON Frédéric : 56 156 euros.
- * POSNIC Thierry : 41 432 euros.
- * MEUNIER Yohann : 30 252 euros.

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				151 192	151 192
Cumul exercices antérieurs				34 067	34 067
Dotations de l'exercice				27 973	27 973
Amortissements				62 040	62 040
Cumul exercices antérieurs				20 625	20 625
Exercice				13 299	13 299
Redevances payées				33 924	33 924
A un an au plus				18 542	18 542
A plus d'un an et cinq ans au plus				19 877	19 877
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				38 419	38 419
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				12 007	12 007
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				12 007	12 007
Montant pris en charge dans l'exercice				13 398	13 398



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE 2020

Clos le 31/12/2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre **association AABRAYSIE DEVELOPPEMENT**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Nature et objet** : Remboursement des frais de mission

▪ **Personnes concernées** : GARAPON Anne-Laure, Administratrice

.../...

-2-

↳ **Modalités** : L'association a remboursé des frais de mission à Madame GARAPON Anne-Laure d'un montant de 126 € sur l'exercice clos au 31/12/2020.

Olivet, le 4 Mai 2021

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A.S Michel CREUZOT Audit



Nathalie BONNET
Commissaire aux Comptes
Directeur général

